**Projet de loi 6639**

**portant approbation de la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République de Serbie en matière de sécurité sociale, signée à Luxembourg, le 7 juin 2013**

Le projet de loi a pour objet l'approbation de la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République de Serbie en matière de sécurité sociale, signée à Luxembourg, le 7 juin 2013.

L’objectif principal de la Convention en matière de sécurité sociale entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Serbie signée à Luxembourg le 7 juin 2013 est de remplacer l’ancienne Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Communauté d’Etat Serbie et Monténégro en matière de sécurité sociale, signée à Belgrade le 27 octobre 2003 qui est actuellement applicable. La nouvelle convention bilatérale est surtout une adaptation formelle devenue nécessaire suite à l’indépendance du Monténégro. A noter qu’avec ce pays, nous avons une convention bilatérale particulière qui s’applique depuis le 1er mai 2009.

La nouvelle convention avec la Serbie garantit les droits en matière de sécurité sociale des personnes qui ont été soumises successivement ou alternativement aux législations des Etats contractants.

Dans une large mesure la présente convention suit l’aménagement général des conventions bilatérales conclues jusqu’à présent par le Luxembourg et reprend les formules de coordination usuelles adoptées tant dans ces instruments que dans les règlements communautaires (CE) 1408/71 et 883/2004 sur la coordination des systèmes de sécurité sociale en Europe.